

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**1er trimestre 2022 (BP)**

**Séance Publique du 3 février 2022**

**Objet : FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE : DÉSIGNATIONS DE CONSEILLERS.ÈRES DÉPARTEMENTAUX.ALES AU SEIN DE COMMISSIONS OU ORGANISMES**

**Synthèse du rapport :**

***L'Assemblée départementale doit désigner ses représentants au sein de comités ou d'organismes. Il s'agit de nouvelles désignations ou de modifications à apporter à celles effectuées depuis le début de la mandature.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3121-15 et L. 3123-23 ;

Vu le code électoral, notamment son article LO 145 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 421-8 et suivants et R. 421-1 et suivants ;

Vu la délibération du 22 juillet 2021, modifiée par délibération du 25 novembre 2021, portant désignation de conseiller.ères départementaux.ales au sein de commissions et d'organismes ;

Vu les statuts de l'association pour le développement, la recherche et l'innovation agroalimentaire (ADRIA) en date du 10 décembre 2013, les statuts de l'observatoire du développement et de l'action sociale (ODAS) en date du 13 octobre 2016 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4<sup>ème</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 3 février 2022 ;

**DECIDE :**

***- de désigner Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ pour siéger au conseil d'administration du foyer de vie pour adultes handicapés Le village situé à Bazouges-la-Pérouse ;***

- de désigner **M. LE MOAL** pour siéger au conseil d'administration de l'Etablissement public foncier régional de Bretagne (EPFR), en remplacement de **M. BOURGEAUX**, suppléant de **M. DELAUNAY** ;
- de désigner **Mme GUIBLIN** pour siéger au conseil d'administration de **NEOTOA**, en remplacement de **Mme FÉRET** ;
- de désigner **M. SOULABAILLE** pour siéger au conseil d'administration de l'association pour la surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération rennaise - **Air Breizh**, en remplacement de **Mme ROUSSET** ;
- de désigner **M. SOHIER** pour siéger au conseil d'administration de l'association pour le développement, la recherche et l'innovation agroalimentaire (**ADRIA**) ;
- de désigner **Mme COURTEILLE** pour siéger au conseil d'administration de l'observatoire du développement et de l'action sociale (**ODAS**).

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 4 février 2022

*Le Directeur Général des Services Départementaux*

**Alain GILLOUARD**